

Direction Générale des Douanes



DECISION N° 35 / MEF/DGD/DU 23 SEP 2011

Portant nomination du Conseiller Technique Chargé de la Règlementation et des Procédures à la Direction Générale des Douanes

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

- Vu la Constitution ;
 - Vu la loi n° 59- 249 du 31 décembre 1959 portant loi organique des finances et les textes modificatifs subséquents ;
 - Vu la loi n° 70-486 du 03 août 1970 portant établissement des emplois supérieurs de l'Etat ;
 - Vu la loi n° 92-570 du 11 septembre 1992 portant statut général de la Fonction Publique ;
 - Vu le décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n° 81-642 du 05 août 1981 ;
 - Vu le décret n° 2010-001 du 04 décembre 2010 portant nomination du Premier Ministre ;
 - Vu le décret n° 2010-0010 du 06 décembre 2010 portant nomination du Colonel Major COULIBALY ISSA, en qualité de Directeur Général des Douanes ;
 - Vu le décret n° 2011-101 du 1^{er} juin 2011, portant nomination des membres du Gouvernement ;
 - Vu le décret n° 2011-118 du 04 juin 2011, portant attribution des membres du Gouvernement ;
 - Vu le décret n° 023 du 10 mai 2011 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;
 - Vu le décret 2011-222 du 07 septembre 2011 portant organisation du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- Considérant les nécessités du service ;

D E C I D E

Article 1^{er} : Monsieur SAY N'GUETTA (Mlle : 204 719 P), Administrateur en Chef des Services Financiers, Inspecteur Principal, est nommé Conseiller technique Chargé de la Règlementation et des procédures.

Article 2 : l'intéressé aura droit aux indemnités et avantages prévus par les textes en vigueur.

Article 3 : la présente décision qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.



Col. Maj. ISSA COULIBALY

Ampliations :

MEF/CAB	1
MEF/DAAF	1
DGD	1
DGA	2
IGD	1
DRH	1
SDPPE	1
DOSSIER	1
CHRONO	1
BGP	1
INTERESSE	1